

Saison
2022
2023

Ski Alpin

Inscription du 20 septembre au 12 octobre



Comité Social et Economique
Safran Aircraft Engines Villaroche



Renseignements

Thierry NITRE	06 82 87 47 70
Christophe MONTAILLIER	06 86 45 78 83
Joseph HENRY	06 67 04 87 12
Matthieu MICHOT	06 21 73 04 59

<https://ssvski.f>



Tarifs adultes salariés / ayant-droits

Inclus : pension complète, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, taxe de séjour, linge de toilette (**SAUF séjours UCPA où il faut amener sa serviette de toilette**)

Supplément : assurance annulation **Obligatoire** (1,9 % du coût)

Mois	Dates	Jours	Lieux	Prix(*)	Places
Janvier	06-08	VSD	LES ARCS 1800 Belambra Hôtel du Golf	300€	
	13-15	VSD	VALLOIRE UCPA (matériel compris ski ou surf) Initiation Surf	223€	
	20-22	VSD	ORCIERES MERLETTE Belambra Le Roc Blanc Week-end familles en partenariat avec le CMPA	224€	
	27-29	VSD	LES ORRES UCPA (matériel compris ski ou surf)	205€	
Mars	04-06	SDL	TIGNES MMV Les Brévières	337€	
	10-12	VSD	SERRE CHEVALIER VVF Intense L'Alpazur	260€	
	18-20	SDL	LES 2 ALPES MMV Le Panorama Week-End familles	276€	
	24-26	VSD	LA PLAGNE 1800 UCPA (matériel compris)	230€	
Avril	01-03	SDL	MERIBEL USSIM Hôtel Chamois d'Or Week-End Surf en partenariat avec le CMPA	281€	

* prix adulte après subvention CSE et sans assurance



Tarifs enfants de salariés

Applicables uniquement sur les week-ends familles. De 6 ans mini à moins de 18 ans (âges à la date de départ de la sortie). Sur les autres week-ends, le tarif prestataire est appliqué.

Inclus : pension complète, taxe de séjour, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, location matériel et casques.

Locations de matériel enfants inclus dans le prix du séjour

- Pour les moins de 11 ans : matériel pris sur le lieu du séjour pour les enfants (WE Familles), SSV prend en charge le matériel qui correspond à la gamme retenue par la Section Ski Alpin. Les gammes de matériel dont le tarif est supérieur à celui de la gamme retenue seront à la charge du participant.
- Pour les 11 ans et plus : la location devra être prise sur le matériel de la Section. (Le mercredi précédent la sortie au bâtiment 8 de 12h à 12h45).

Agés	Prix subventionnés
Orcières Merlette	
6 à - de 12 ans	105 €
12 à - de 18 ans	138 €

Agés	Prix subventionnés
Les 2 Alpes	
6 à - de 12 ans	134 €
12 à - de 18 ans	164 €

- L'accompagnement par un adulte est obligatoire
- Le port du casque est obligatoire en cours de ski
- Le rôle principal des moniteurs est d'encadrer l'activité Ski par demi-journées, le matin et l'après-midi. Dans le cas où l'enfant ne présenterait pas les capacités à suivre les cours de ski par journée complète, il sera demandé aux parents, afin de ne pas léser les autres enfants, d'assurer eux-mêmes la garde de leur enfant.

Location matériel de ski

Prix par WE. **Réservation du matériel et règlement (uniquement par chèque) directement au local à ski lors des essayages.** Essayage du matériel le **mercredi** précédant la sortie au bâtiment 8 : 12h à 12h45

Skis paraboliques	20 €
Chaussures	10 €

Modalités d'inscription à la Section

Certificat médical obligatoire (mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport). Votre facture vous sera transmise après les affectations. **En cas de désistement, seules les règles en vigueur du contrat assurance obligatoire seront prises en compte.**

	6-14 ans	14-18 ans	18+
Adhésion SSV	Gratuit	6 €	12 €
Adhésion Section	Gratuit	7.5 €	15 €

Extrait du règlement de la Section

Modalités d'inscription / règles de priorité

Vous devez renseigner votre fiche d'inscription aux sorties SSV, et vous inscrire en fonction des week-ends choisis en la transmettant par mail sectionskiSSV@gmail.com et mettre en copie ssv@cse-safran-villaroche.fr. Vous devrez fournir, une fois votre inscription validée, un certificat médical récent mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Une date limite a été fixée pour les inscriptions. Elle doit être respectée. Elle permettra d'établir des listes pour chaque week-end qui seront traitées et gérées suivant les règles de priorité habituelles au Club.

Le règlement de la section oblige à un minimum de 27 pratiquants pour maintenir une sortie. Dix jours après la date de clôture, une liste des inscrits sera établie au Club SSV. Dans le cas de week-end présentant un nombre de sortants inférieur à 27 ou de week-end surchargé, les intéressés seront invités à modifier leur choix, afin de redistribuer le remplissage et éviter l'annulation de week-ends.



Informations assurance et sécurité

Ski hors-pistes formellement interdit sous peine d'exclusion du club SSV.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement recommandé pour les adultes.

Nous rappelons que l'assurance du Comité vous couvre pour la pratique du ski et du surf **sur piste**.

En cas d'accident, le moniteur du groupe se chargera de prévenir Europe Assistance pour ouvrir la prise en charge des frais de soin et de rapatriement.

Les participants ne souhaitant pas skier avec moniteurs, ou durant la ½ journée libre, **doivent prévenir l'assistance et le moniteur responsable de la sortie en cas d'accident** (le nom et numéro de téléphone figurent dans ce document d'information).

Assistance accident avec ou sans rapatriement

N° Inter Mutuelles Assistance : 00 33 5 49 34 82 57

Référence contrat du Comité : 48 20 51 67

Si vous engagez des frais avant de prévenir l'assurance, ils ne seront pas remboursés !

Veillez donc :

- Enregistrer dans vos téléphones portables le numéro du moniteur responsable de la sortie
- Imprimer ce document avec les références et le numéro de téléphone de l'assurance, ou récupérer une carte auprès du secrétariat SSV
- Et surtout penser à appeler en cas d'accident

Fonctionnement des hôtels

Nous vous rappelons que, suivant les usages en vigueur dans l'hôtellerie, les chambres sont réservées uniquement pour le soir du jour 1. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être occupées qu'à partir de 17h et doivent être restituées le matin 9h00 du jour 3.

En dehors de cette plage, les hôteliers mettent à notre disposition une salle commune ou quelques chambres et des douches, suivant le taux d'occupation de l'hôtel.

Cas annulation de séjour

Assurance annulation **obligatoire** (1,9 % du coût).

Les conditions d'annulation de séjour Ski sont gérées par le CSE sports, et en aucune manière par la Section Ski alpin, suivant les conditions liées à l'assurance annulation CSE (consultables au bureau des sports du Club SSV).

Site WEB

Retrouvez des informations supplémentaires, des photos des WE ou de vos moniteurs, des articles sur l'entretien des skis et d'autres sur notre site WEB : <https://ssvski.fr/>

